



COMMUNE DE MAUREILHAN
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

PLAN LOCAL D'URBANISME
Modification n°2



Pièce 5.2 : Plan des servitudes d'utilité publique au 1/10 000

Révision générale du PLU approuvée par DCM du : 30/06/2011	Modification simplifiée n°3 du PLU prescrite par arrêté municipal du : 19/04/2019	Modification simplifiée n°3 devenant modification n°2 par arrêté municipal du : 01/02/2022	Enquête publique du : au	Modification n°2 du PLU approuvée par DCM du :
--	---	--	--------------------------	--



Novembre 2022

- A5 servitude pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement
- AC1 servitude de protection au titre des abords de monuments historiques
 - Château, partiellement inscrit le 18/12/1980
 - Eglise paroissiale Saint-Baudile, inscrit le 03/05/2007
- EL6 servitude grévante des terrains nécessaires aux routes nationales et autoroutes
- I3 servitude relative à l'établissement des canalisations de transport de gaz
- I4 servitude relative à l'établissement des canalisations électriques
- Int1 servitude de protection autour du cimetière
- PM1 servitude résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles - PPRI du 15/04/2009
- PT3 servitude relative aux communications téléphoniques et télégraphiques
- T1 servitude relative aux chemins de fer
- T4 servitudes aéronautiques de balisage (aérodrome civil et militaire)

